

**19 avril 2024**

**Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2024 déterminant le nombre de conseillers provinciaux à élire par province en fonction des chiffres de population arrêtés à la date du 1er janvier 2024**

Le présent arrêté entre en vigueur lors du prochain renouvellement intégral des conseils provinciaux.

Le Gouvernement wallon,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'article L2212-5 ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> juin 2023 modifiant l'article L2212-6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2024 établissant par province et par commune les chiffres de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2024 déterminant le nombre de conseillers provinciaux à élire par province en fonction des chiffres de population arrêtés à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant que la Province de Namur comprend désormais plus de 500 000 habitants et que le Conseil provincial doit alors être composé de 43 membres en vertu de l'article L2212-5, alinéa 1<sup>er</sup> du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Sur la proposition du Ministre des Pouvoirs locaux ;

Après délibération,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2024 déterminant le nombre de conseillers provinciaux à élire par province en fonction des chiffres de population arrêtés à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'annexe est remplacée par l'annexe du présent arrêté.

**Art. 2.**

Le présent arrêté entre en vigueur lors du prochain renouvellement intégral des conseils provinciaux.

**Art. 3.**

Le Ministre des Pouvoirs locaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Namur, le 19 avril 2024.

Le Ministre-Président

E. DI RUPO

Le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

Ch. COLLIGNON

## ANNEXE

Provinces	Chiffres de la population de la province au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Nombre de conseillers provinciaux à élire par province
PROVINCE DE BRABANT-WALLON	413.960	37
PROVINCE DE HAINAUT	1.358.723	56
PROVINCE DE LIEGE	1.117.675	56
PROVINCE DE LUXEMBOURG	294.793	37
PROVINCE DE NAMUR	503.582	43